

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2023_0352

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/11/2023

Objet : **Marché n° 23.167 Fourniture de 64 capteurs CO2 relatifs au contrôle de la qualité de l'air**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : 14/11/2023

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : DCP_2023_0352.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

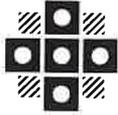
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231114-DCP_2023_0352-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/11/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DCPAJI_2023_0352

Objet : Marché n° 23.167 - Fourniture de
64 capteurs CO² relatifs au contrôle de la
qualité de l'air

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI 2022-0088 du 26 septembre 2022 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la réglementation sur la Qualité de l'Air imposant au plus tard au 31 décembre
2024 d'avoir fait des analyses des moyens de ventilation et d'aération ainsi que des
mesures du taux de CO² dans toutes les Ecoles et centres multi-accueils (crèches, halte-
garderie..) ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 06/11/2023 en vue de l'achat de 64
capteurs CO² (1 appareil positionné en permanence dans les 57 bâtiments et 7 pour
réaliser les études périodiques) ;

Considérant que la société QUOS Air a remis l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°23.167 avec la société QUOS Air pour un montant de
12 032 € HT en vue de la fourniture de 64 capteurs CO² relatifs au contrôle de la qualité de
l'air.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **14 NOV. 2023**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Marie Vuylstecker.

Accusé réception en Préfecture le : **14 NOV. 2023**

Publié sur le site de la Ville le : **14 NOV. 2023**